



## RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2018

### ↳ Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, le Budget Rectificatif n°2.

Le Budget Rectificatif n°2 prévoit tout d'abord un ensemble de nouvelles recettes :

La Subvention pour charges de service public s'élève à 78 411 067 €, soit une variation de + 459 773.66 € en encaissements

+ 164 290 € : Loi Orientation et Réussite des Etudiants accompagnement des étudiants

+ 100 000 € : crédits de mise en accessibilité (135 000 € déjà inscrits au BR1)

+ 85 000 € : estimation d'une recette complémentaire en anticipation du dégel de crédits de fin d'année qui devraient permettre soit le financement de la dernière fraction de compensation de la CSG (27%) soit l'augmentation des capacités d'accueil

Les recettes propres s'élèvent à 7 752 694 € contre 7 239 084 € au BR1. L'augmentation s'explique notamment par 3 facteurs :

- La nouvelle Contribution Vie Etudiante et de Campus est intégrée pour 153 750 € d'encaissements (25% de l'assiette basée sur 15 000 étudiants s'acquittant de 90 € dont uniquement 41 € reversés à l'établissement). Parallèlement les droits FSDIE (précédemment inscrits en « droits d'inscription ») et Sports et Culture (ex « droits propres ») sont réajustés à la baisse de respectivement 50 000 € et 32 166 €
- La campagne de Taxe d'apprentissage s'est révélée légèrement supérieure à la prévision : 337 143 € contre 319 000 €
- Les recettes de Formation Continue qui s'établissent à 1 937 418 € bénéficient du dynamisme de l'IJBA qui a mis en place une action de formation de mai à juillet 2018 à destination du réseau des radios associatives pour un montant de 123 652 €

Le dynamisme de l'établissement s'appréhende également au regard des nouvelles opérations pluriannuelles prévues dans ce BR. On peut citer notamment :

- Un projet de mobilité internationale de crédits pour les personnels, en partenariat avec les universités de Tirana, Azerbaïdjan, Sarajevo et Kiyev pour un montant de 52 940 €
- La convention avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour une enveloppe de 257 682 €
- Le projet POCTEFA, projet de formation transfrontalier avec le Pays Basque Espagnol avec une enveloppe de 60 534 € correspondant à la période 2018/2019
- L'intégration des 9 nouveaux contrats de Recherche suite à l'Appel A Projets Région ainsi qu'une subvention du Conseil Régional pour l'Open Lab UBIC pour un montant de 602 732 €
- On peut également citer 3 contrats IDEX pour 231 131 € et 2 contrats ADEME pour Géoressources : 487 397.26 €
- Une opération d'investissement CPER 2015-2020 : Projet REPAIRE (Restructuration d'Espaces Physiques d'Apprentissage Innovants pour la Réussite des Etudiants) à 495

000 € (334 000 € de travaux à la DPIL, 135 000 € d'équipements audiovisuels et 16 000 € pour l'IUT)

- Une nouvelle action spécifique déléguée dans la SCSP dite CANAPE pour « Compétences et Apprentissages Numériques : Autonomie, Personnalisation. Enjeux » : 70 000 €

Pour le volet dépenses, la masse salariale augmente de 522 662 € en Autorisation d'Engagement et Crédits de Paiement soit 0.67 % correspondant majoritairement à des opérations fléchées. Elle s'établit à un total de 78 048 690 €.

Compte tenu de l'observation des 8 premiers mois de paie, et dans l'attente du retour de la paie de septembre qui permet d'évaluer au plus juste les impacts de la rentrée sur la masse salariale, l'enveloppe « Personnel » n'a donc en effet été réajustée qu'à la marge. Elle le sera plus finement au BR3.

L'enveloppe « Fonctionnement » augmente de 739 176 € (6.01%) en AE et 800 483 € (6.57 %) en CP. Elle est de 12 303 283.57 € en AE et 12 174 858.82 € en CP.

L'attention du CA a été attirée sur l'augmentation de 42 000 € des dépenses d'électricité. En dehors de l'augmentation liée à la remise en service du bâtiment K réhabilité (bâtiment entièrement ventilé), il convient de souligner l'effet lié à l'augmentation de l'utilisation des radiateurs électriques sur la période hivernale. Cela va conduire à nous interroger sur les dépenses de fonctionnement qui vont être engendrées par la requalification et l'extension de nos bâtiments (CLEFF et Opération Campus). Si les dépenses de chauffage vont vraisemblablement baisser du fait de la meilleure isolation, il conviendra d'être très vigilant sur les dépenses d'électricité.

Ont également été rajoutés des crédits de fonctionnement financés par le dispositif Parcours Sup (16 500 €) et par la CVEC - Contribution Vie Etudiante et de Campus - (51 799 €).

Enfin, il convient de souligner l'ouverture de 57 600 € de crédits supplémentaires en fonctionnement correspondant aux frais de gestion du Labex 2016.

Au niveau des grands agrégats financiers, du point de vue de la comptabilité budgétaire, le solde budgétaire découlant de ces prévisions d'encaissement et de décaissement est arrêté à un besoin de financements (prélèvement sur la trésorerie) de 1 828 398.36 € (Pour mémoire, ce besoin était estimé à 2 736 518.81 € au BR1). Pour satisfaire ce besoin de financements, l'établissement prévoit de prélever 618 948.93 € sur sa trésorerie fléchée et 1 209 449.43 € sur sa trésorerie globalisée. Après ce prélèvement, le niveau prévisionnel de la trésorerie s'élève après BR2 à 17 062 396 (1 928 082.64 € pour la trésorerie fléchée et 16 897 862.94 € pour la trésorerie non fléchée).

Du point de vue de la comptabilité générale, le résultat prévisionnel de l'exercice s'élève après BR2 à 637 856, 03 € soit + 364 680,81 € par rapport à la prévision du BR1 (qui actait déjà une subvention de 135 000 € pour la mise en accessibilité et en sécurité). Cette variation s'explique notamment par les facteurs suivants :

- Délégation de 100 000 € supplémentaires sur la SCSP (recette de fonctionnement) pour faire des travaux d'investissement
- Requalification en investissement de 2 opérations prévues au BI en fonctionnement : refonte de l'ENTP et gestion des inscriptions du DEFLE pour un total de 118 700 €
- Excédent de fonctionnement de 23 000 € réalisé par l'UMR IRAMAT afin d'assurer un cofinancement d'investissement lors du dépôt d'un projet de Recherche auprès de la Région en 2019 ou 2020.

Ce résultat augmente automatiquement la Capacité d'Auto-Financement de l'établissement qui s'établit à 1 928 082.64 €

La CAF participe à la couverture de nos dépenses d'investissement à hauteur de 51.67 %. Ajoutée aux autres financements, nos dépenses d'investissement estimées à 5 208 191.19 € sont couvertes à hauteur de 71.65 %.

Le reste des dépenses d'investissement est financé par un prélèvement sur Fonds de Roulement de 1 476 664, 82 €

Le niveau du Fonds de Roulement est de 9 691 014.30 € pour l'établissement (9 325 040.21 € pour UBM, 273 565.85 € pour le SIGDU intégrant l'écriture de report à nouveau comptable de 168 161.58 € correspondant aux arriérés de taxes et 92 408.24 € pour le CFA).

**↳ Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité la composition provisoire de la Commission Vie Etudiante et de Campus.**

La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), créée par la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants (loi ORE) du 8 mars 2018, vise à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention. Elle prévoit le paiement d'une contribution annuelle de 90 euros par les étudiants sous forme d'impôt. Les universités devraient percevoir chaque année une somme équivalente à 41 euros par étudiant inscrit en formation initiale.

Au sein de chaque établissement, doit être mise en place une commission dite de programmation et de bilan. Elle devra valider la répartition des sommes perçues et programmer les actions, puis en fin d'année, cette même commission aura pour rôle de faire le bilan des fonds utilisés.

La circulaire devant préciser les modalités de fonctionnement et de mise en place de la commission « programmation/bilan » est encore actuellement en préparation. Elle ne devrait pas être prête au mois d'octobre comme prévu. Il est donc nécessaire, en vue d'organiser la première coloration des moyens CVEC correspondant à l'exercice 2018, de mettre en place cette commission, sans attendre la parution du texte.

La délibération présentée au CA prévoit une configuration provisoire de la Commission qui sera validée définitivement par la CFVU du 25 octobre prochain. Elle prévoit également la mise en place d'un bureau qui se réunira en amont de la commission plénière et dont le rôle sera de préparer cette dernière (contenu et accord sur la répartition des fonds entre les différents services). Le bureau est composé du Vice-président de la CFVU ou son/sa délégué.e, de la VP Etudiante, de la responsable du Pôle culture et vie étudiante et du responsable du Département des activités physiques sportives (Daps).

**↳ Le Conseil d'Administration a adopté, à l'unanimité, le cadre des remises susceptibles d'être accordées par les Presses Universitaires de Bordeaux.**

Cette délibération encadre les possibilités de remises et ristournes susceptibles d'être accordées par les PUB dans le cadre de la vente de leurs publications.

Par rapport à la précédente délibération, ce projet prévoit notamment la marge de 30 à 50% des remises susceptibles d'être accordées aux libraires.

**↳ Le Conseil d'Administration a été informé d'une remise accordée par Madame la Présidente, dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le CA, en faveur d'un apprenti du CFA.**

**↳ Le Conseil d'Administration a été informé d'une opération de sortie d'inventaire, validée par Madame la Présidente, dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le CA, portant sur du mobilier de la DPIL correspondant à un montant global de 2 465 €.**

↪ **Le Conseil d'Administration a accordé, à l'unanimité, une demande d'admission en non-valeur relative au constat d'une impossibilité de recouvrement des frais de formation pour un adulte en reprise d'études de l'IUT pour un montant de 2 887,50 €.**

↪ **Le Conseil d'Administration a été informé d'une admission en non-valeur accordée par Madame la Présidente, dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le CA, pour un montant total de 873,79 €.**

↪ **Le Conseil d'Administration a été informé de la signature de nouvelles conventions de coopération internationale avec l'université York de Toronto (Canada), l'Institut Mora de Mexico (Mexique), l'université fédérale de Sao Polo (Brésil, l'université du Pays Basque (Espagne), l'université d'économie de Saint Petersburg (Russie) et l'université de Waseda (Japon).**